Beluga S.A. (en liquidation)
Rue du Baillois 43,
B-1330 Rixensart
RPR 0401765981
TVA BE 401.765.981

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES TENUE LE 16 MAI 2025

Date et lieu

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de Beluga SA (en liquidation), a eu lieu le 16 mai 2025 au siège social à B-1330 Rixensart, Rue du Baillois 43.

Ouverture

La réunion s'est ouverte à 14:00 heures, sous la présidence de M. Philippe Weill. Le Président nomme Bruno Lippens comme Secrétaire et l'assemblée nomme Bruno Lippens comme Scrutateurs. Ils forment ensemble le bureau. M. Dirk Smets, retenu à l'étranger, est excusé. Il a signalé qu'il est joignable téléphoniquement si nécessaire.

Les membres du Bureau vérifient si la convocation à l'assemblée générale, tant aux actionnaires nominatifs qu'aux actionnaires détenant des actions dématérialisées, a été faite et est juridiquement valable. La convocation à la réunion, qui contient l'ordre du jour, ainsi que les procédures et formalités d'admission, de vote et de modification de l'ordre du jour, a été publiée au Moniteur belge du 29 avril 2025. Un exemplaire de cette publication au Moniteur belge est signé par le Bureau et est joint au présent procès-verbal. Les convocations contenant l'ordre du jour, ainsi que les procédures et formalités d'admission, de vote et de modification de l'ordre du jour, ont été remis à temps, envoyés aux titulaires d'actions nominatives, aux administrateurs et au commissaire.

Les actionnaires dont les noms et adresses figurent sur la liste des présences sont présents à l'assemblée, soit en personne, soit valablement représentés par des procurations dûment signées. Cette liste des présences a été signée avant l'ouverture de la réunion par chacun d'eux ou par leur représentant autorisé. La liste des présences est jointe à ce procès-verbal après avoir été signée par le Président, le Secrétaire et les Scrutateurs, accompagnée d'éventuelles procurations.

L'assemblée n'a pas de commentaires sur le *timing* ou procédures de la publication de la brochure annuelle complète et de tous les documents pour la préparation de l'assemblée générale sur le site internet.

Le Président constate donc que l'assemblée peut valablement délibérer et que toutes les décisions à l'ordre du jour peuvent être prises à la majorité simple des voix.

Ordre du jour

Le Président établit ensuite l'ordre du jour :

1. Discussion du rapport de gestion.
2. Rapports du commissaire.
3. Discussion et approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2024.
4. Affectation du résultat de l'exercice.
5. Décharges :
   - aux liquidateurs pour leur gestion du 01/01/2024 au 31/12/2024
   - et au commissaire, RSM Bedrijfsrevisoren, représenté par Sébastien Deckers, pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2024.

Délibération

1. Présentation du rapport de gestion comprenant une brève description sur l'état d'avancement, sur les perspectives de la liquidation au 31 décembre 2024 ainsi que les mesures prises depuis le 01/11/2023.
Le Président demande et obtient une dispense de l'assemblée de la lecture intégrale des rapports relatifs à la présentation des comptes au 31/12/2024 et du rapport de gestion comprenant une brève description sur l'état d'avancement, sur les perspectives de la liquidation au 31 décembre 2024 ainsi que les mesures prises depuis le 01/01/2024.
Certains éléments de ces rapports et des activités sont expliqués en séance.
2. Rapports pour l'année 2024 du commissaire.
Le rapport du commissaire, RSM Bedrijfsrevisoren CVBA, domicilié à Waterloosesteenweg 1151, B-1180 Uccle, représenté par Sébastien Deckers est présenté. Le Président demande et obtient une dispense de l'assemblée de la lecture intégrale du rapport. Certains éléments de ces rapports et des activités sont expliqués en séance.
3. Discussion et approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2024.
Certains éléments de ce rapport et des activités sont expliqués en séance.
L'assemblée approuve les comptes annuels statutaire au 31 décembre 2024 avec 100% des voix pour, 0 contre et 0 abstention rapport.
4. Affectation du résultat de l'exercice : l'assemblée approuve le report à nouveau du résultat avec 100% des voix pour, 0 contre et 0 abstention.

5. Décharges :
   - aux liquidateurs pour leur gestion du 01/01/2024 au 31/12/2024.
   - et au commissaire, RSM Bedrijfsrevisoren, représenté par Sébastien Deckers, pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2024.

L'assemblée donne décharge aux liquidateurs pour leur gestion du 01/01/24 au 31/12/24 avec 100% des voix pour, 0 contre et 0 abstention rapport.
L'assemblée approuve le rapport et donne décharge au commissaire, RSM Bedrijfsrevisoren, représenté par Sébastien Deckers, pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2024 avec 100% des voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Clôture

L'ordre du jour étant entièrement épuisé, le Président remercie l'Assemblée Générale de la confiance qu'elle a témoignée durant l'exercice écoulé. La séance est levée à 15 heures.

Après lecture de ce procès-verbal, il est signé par les membres du Bureau et les actionnaires présents qui le souhaitent.

Philippe Weill,
Président

BRUNO LIPPENS
Secrétaire

BRUNO LIPPENS
Scrutateur

.....
Scrutateur

Annexe : liste des présences

BELUGA S.A. (en liquidation)
Assemblée Générale du 16 mai 2025
LISTE DES PRÉSENCES

actionnaire	adresse	actions	signature
HILOS s.a., représenté par: M. Philippe Weill	Rue des Tondeurs 9 L-9570 Wiltz G-D de Luxembourg	533.573	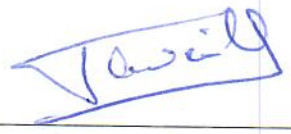
LONGEVAL s.a., représentée par : M. Philippe Weill	Rue du Baillois 43, B-1330 Rixensart	591.087	
M.			
M.			
M.			
TOTAL		**1.124.660** **(82,59%)**	

Cette liste des présences se termine par 1.124.660 actions, soit 82,59% du nombre total d'actions Beluga en circulation (1.361.685).

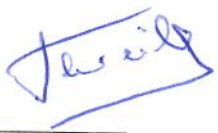

Président

Secrétaire

Scrutateur

Scrutateur

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport du conseil d'administration.
2. Rapport de l'expert-comptable en charge du contrôle des comptes.
3. Approbation des comptes annuels clôturés au 31/12/2024.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux administrateurs.
6. Réélection d'administrateur.
7. Divers.

Pour assister à l'assemblée, les actionnaires devront se conformer à l'article 22 des statuts, c'est-à-dire « informer par un écrit (lettre ou procuration), cinq jours à l'avance, le conseil d'administration de leur intention d'assister à l'assemblée et indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote ».

(1181)

---

d'ARSCHOT & Cie, société anonyme,
avenue Louise 192, 1050 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0407.009.822
RPM Bruxelles

—

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de notre Société qui se tiendra, au siège social, avenue Louise 192, 1050 Bruxelles, le 14 mai 2025, à 11 heures, avec l'ordre du jour suivant : 1. Rapport de gestion du conseil d'administration. Rapport du commissaire. 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2024, et affectation du résultat. 3. Décharge séparée à donner aux administrateurs et au commissaire. 4. Nominations statutaires. 5. Rémunération des administrateurs, approbation des rémunérations de l'exercice 2024. 6. Divers.

(1182)

BELUGA SA, en liquidation,
rue du Baillois 43, B-1330 Rixensart

Numéro d'entreprise : 0401.765.981
RPM Brabant wallon
www.belugainvest.com – info@belugainvest.com

—

Le Collège des liquidateurs de Beluga SA (en liquidation) a le plaisir d'inviter les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui, conformément aux statuts, se tiendra le vendredi 16 mai 2025, à 14 heures, au siège de la Société à 1330 Rixensart, rue du Baillois 43.

La Société conseille aux actionnaires qui ne peuvent pas assister personnellement à l'assemblée générale de voter de préférence par procuration ou par lettre en se conformant aux statuts et aux articles du « Codes des sociétés et associations » applicables aux sociétés anonymes non cotées.

Agenda :

Les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale proposées par le Collège des liquidateurs sont les suivants :

1. Discussion du rapport de gestion.
2. Rapports du commissaire reviseur.
3. Discussion et approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2024.
4. Affectation du résultat de l'exercice.
5. Décharges :

- aux liquidateurs pour leur gestion du 01/01/2024 au 31/12/2024,
- et au commissaire, RSM Bedrijfsrevisoren, représenté par Sébastien Deckers, pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2024.

Conditions d'admission à l'assemblée générale et d'exercice du droit de vote : se conformer aux statuts et au Code des sociétés et des associations.

Procédure :

• Les détenteurs d'actions dématérialisées doivent le faire en signalant la mise en dépôt de leurs actions sur un compte titres à KBC Banque, Securities Administration Department, Havenlaan 2, 1080 Bruxelles, au moins 7 jours ouvrables avant l'assemblée.

• Les détenteurs d'actions nominatives peuvent le faire sur simple demande d'inscription, par courrier ou par courrier électronique adressé à la Société.

Droit de poser des questions

Conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, les actionnaires ont le droit de poser des questions par écrit au Collège des liquidateurs et/ou au commissaire avant l'assemblée générale. Ces questions peuvent être posées au préalable à l'assemblée générale par courrier au siège de la Société à l'attention de Philippe Weill, ou par courrier électronique à info@belugainvest.com. L'entreprise doit être en possession de ces questions écrites au plus tard le vendredi 9 mai 2025.

Procuration

Conformément à l'article 29 des statuts, tout actionnaire a le droit de se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire, qui ne doit pas être actionnaire.

Le formulaire de procuration est disponible sur le site internet de la Société ou peut être demandé gratuitement au siège social de la Société à l'attention de Philippe Weill, ou par courrier électronique à info@belugainvest.com. Les actionnaires doivent également suivre les instructions figurant sur le formulaire de procuration afin d'être légalement représentés à l'assemblée générale.

Pièces disponibles

Conformément à la loi, tous les documents relatifs à l'assemblée générale qui doivent être mis à la disposition des actionnaires par la loi peuvent être consultés sur le site internet de la Société (www.belugainvest.com) à partir du 1er mai. A partir de la même date, les actionnaires peuvent également consulter ces documents, sur simple demande, au siège social de la Société et/ou obtenir une copie gratuite de ces documents en adressant la demande par courrier au siège de l'entreprise à l'attention de Philippe Weill, ou par e-mail à l'adresse info@belugainvest.com

Adresse de contact : pour toute transmission de documents ou communication relative à la présente assemblée générale, les actionnaires, les intermédiaires financiers et teneurs de comptes agréés sont invités à utiliser l'adresse suivante : BELUGA SA (en liquidation), rue du Baillois 43, B-1330 Rixensart, RPM Brabant Wallon 0401.765.981; à l'attention de Philippe Weill (e-mail : info@belugainvest.com).

Bruxelles, le 1er mai 2025.

Le Collège des liquidateurs.

(1183)

Administrateurs

—

Bewindvoerders

—

Betreuer

Friedensgericht des zweiten Kantons Eupen - St. Vith

Bestellung eines Betreuers

Friedensgericht des zweiten Kantons Eupen - St. Vith

Durch Beschluss vom 24. April 2025 hat die Friedensrichterin des zweiten Kantons Eupen - St. Vith folgende Schutzmaßnahme für die Person gemäß Artikel 492/1 des früheren Zivilgesetzbuches und/oder Artikel 499/7 des früheren Zivilgesetzbuches ausgesprochen.

Herr Adrien KRIER, geboren in Lommersweiler am 10. Juli 1954, wohnhaft in 4780 Sankt Vith, von-Dhaem-Straße 1, zu schützende Person, ist unter die Schutzregelung der Vertretung betreffend der Person, zusätzlich zu der bereits bestehenden betreffend des Vermögens, gestellt worden.